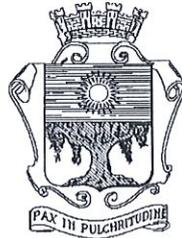


AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_11-DE
Reçu le 23/03/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 : ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D'UNE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, M. Patryk OCHOCINSKI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Sylvie REVERDY,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 9 mars 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_11-DE
Reçu le 23/03/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

XI – ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D’UNE
CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Monsieur Grégory PETITJEAN, Adjoint au maire, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif exercice 2023,
Vu l’avis de la Commission des finances du 08 mars 2023,

Par lettre reçue en Mairie le 10 février 2023, le Yacht Club de Beaulieu nous a transmis les renseignements pour l’établissement d’une convention concernant l’activité voile pour les élèves de l’école élémentaire.

Considérant que la commune prend en charge le coût des stages de voile des élèves de l’école élémentaire de Beaulieu-sur-Mer, assurés par l’association « Yacht Club de Beaulieu »,

Considérant que, pour l’année scolaire 2022/2023, quatre classes sont concernées par cette activité :

- classe CM1/CM2 de Madame MAGNAN : cours le mardi matin, du 13 septembre 2022 au 15 novembre 2022,
- classe de CM2 de Madame NOZILE : cours le mardi après-midi, du 13 septembre 2022 au 15 novembre 2022,
- classe CM1 de Madame BETTI : cours le vendredi matin du 23 avril 2023 au 23 juin 2023,
- classe CE2 de Madame HUE : cours le vendredi après-midi du 23 avril 2023 au 23 juin 2023.

Soit au total 10 séances de voile par classe.

Considérant que le coût forfaitaire par classe est de 1 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

- DECIDE la passation d’une convention avec l’association « Yacht Club de Beaulieu » portant sur des stages de voiles dispensés aux élèves de l’école élémentaire pour l’année scolaire 2022/2023,

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_11-DE
Reçu le 23/03/2023



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe à la présente délibération et l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_11-DE
Reçu le 23/03/2023

